



**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu  
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

**Avis public**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale en conformité avec l'article 148 du code municipal QUE:

À son assemblée ordinaire du conseil, tenue le 14 décembre 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté la résolution suivante portant le numéro R-175-2021.

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur, appuyé par et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le 2<sup>e</sup> mardi et qui débiteront à 19h30 :

11 janvier	8 février
8 mars	12 avril
10 mai	14 juin
12 juillet	9 août
13 septembre	11 octobre
8 novembre	13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

**Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 15 décembre de l'an deux mille vingt et un.**

**Sylvie Burelle, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, résidante à Saint-Marc-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir public ci-dessus ;

En affichant, une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 16h00 et 17h00, ce 15<sup>ième</sup> jour de décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>ième</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale